



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2017**

TAXES FONCIÈRES

votees et perçues par la commune, le département et divers organismes

M METTE HAROLD

20 CHE DE L'AIGUILLON  
65390 ANDREST

Vos références

Numéro fiscal : 05 92 981 916 142 C  
Référence de l'avis : 17 65 4002523 96  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0039762 08  
RUM\* : FR46ZZ005002M365003976208  
Numéro de propriétaire : 007 M00167 V

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBNWKZ  
M METTE HAROLD ROGER MARCEL

PROP/INDIVIS 11141 MBNWKX  
MME LEGEAY LESLIE ESTELLE M

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 08/09/2017  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 320,00 €**

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 608,00 €

Acomptes mensuels versés 1 288,00 €

65032

Compte à débiter :  
FR76 1330 6009 3700 0472 1444 203  
M OU MME METTE HAROLD  
CRCA MONT MARSAN CENTRE

Prochaines échéances 2017 :  
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 16/10/2017

15 SEPTEMBRE 2017	161,00 €
16 OCTOBRE 2017	159,00 €

**AVIS D'ÉCHÉANCES 2018**

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2018 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2018	160,00 €	15 JUIN 2018	160,00 €
15 FEVRIER 2018	160,00 €	16 JUILLET 2018	160,00 €
15 MARS 2018	160,00 €	16 AOUT 2018	160,00 €
16 AVRIL 2018	160,00 €	17 SEPTEMBRE 2018	160,00 €
15 MAI 2018	160,00 €	15 OCTOBRE 2018	160,00 €

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée**.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011 - Courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3  
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)\*.  
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
- Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- sur le paiement de votre impôt :  
TRESORERIE DE VIC-RABASTENS  
2 RUE DES ECOLES - 65503 VIC EN BIGORRE CEDEX  
Tél : 05 62 96 71 79
  - sur le montant de votre impôt :  
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL  
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Département : **65 HAUTES PYRENEES** Commune : **007 A ANDREST**

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016	11,20 %	%	%	2,89 %	24,69 %	%	13,61 %	%	
Taux 2017	11,20 %	%	%	2,89 %	24,69 %	%	13,21 %	%	
Adresse		20 CHE DE L'AIGUILLON							
Base ①	2964			2964	2964		2964		
Cotisation	332			86	732		392		1542
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016	331			85	729		402		
2017	332			86	732		392		
Cotisation totale ③	332			86	732		392		1542
Variation ④	+0,30 %	%	%	+1,18 %	+0,41 %	%	-2,49 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres Non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016									
2017									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			<b>66</b>
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « état »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 650 50 021 032 007 007 Y N						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>1608</b>